

PROCES - VERBAL 3/2025

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 30 AVRIL 2025

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 2 avril 2025	2
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	2
1.1.2 Lettres et pétitions	2
1.1.3 Communications de la Municipalité	4
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	4
2. Ordre du jour	5
2.1 Assermentation d'un conseiller en remplacement de Mme Licet Vargas, Union Pulliérane, démissionnaire	5
2.2 Election d'un membre suppléant à la CARI, en remplacement de Mme Licet Vargas, Union Pulliérane, démissionnaire	6
2.3 Préavis 08-2025 Garderies du Parc Guillemain Réhabilitation du bâtiment de l'av. Guillemain 9-11, transformation et mise en conformité de la Garderie du Parc, av. Guillemain 7 Crédit d'investissement demandé CHF 9'080'000.00 TTC	6
2.4 Préavis 09-2025 Mise à jour du règlement communal sur le transport des écoliers pulliérans	11
2.5 Commission pour l'étude de la motion 01-2025 « Pully smartcity, l'expérience numérique ... Pour la captation, diffusion et rediffusion des séances du Conseil communal » de Mme Nathalie Lude et consorts	14

2.6	Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles	15
2.6.1	Postulat 01-2024 « Pour des surfaces piétonnes bien adaptées à la mobilité au centre de Pully » de Mme la Conseillère Verena Kuonen et consorts	15
2.6.2	Postulat 03-2024 « Toutes et tous pour des installations photovoltaïques participatives » de Mme la Conseillère Valentine Cardis et consorts	15
2.7	Propositions individuelles	16
2.7.1	Interpellation 05-2025 « Pour un accès plus clair à la piscine et un site plus sécurisé » de M. Yassin Nour	16
2.7.2	Interpellation 06-2025 « Mobilité piétonne au centre de Pully » de M. Remo Kuonen	17
2.7.3	Réponse de la Municipalité à l'interpellation 04-2025 « Stationnement au bord du lac – Interrogations sur les nouvelles mesures » de Mme Tânia Gazzola et consorts	18
2.8	Divers	21
2.8.1	Nouveau collège de Chantemerle Nord - Remerciements à la Municipalité Mme Lena Yersin	21
2.8.2	Réouverture de la boulangerie des Alpes M. Philippe Slama	21
2.8.3	Fête de l'EVAM - 23 mai 2025 M. Carlos Guillen	22
2.8.4	Demande des liens pour rapports qualité de l'air Chantemerle Nord Mme Karine Hirsch-Lorenz	22
2.8.5	40 ans MiNi-Train de Pully – 7,8,9 juin Mme Sophie Cuendet du Roy	22

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre place et au nom du Bureau et de moi-même, et je vous souhaite une cordiale bienvenue pour ce septième conseil communal de notre année politique 2024-2025.

Excusés :

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Yolanda Baez, Melissa Cardis, Valentine Cardis, Odile Cuénoud González, Claudia Gämperle, Denise-Elise Haramis, Cynthia Illi, Pauline Tafelmacher

MM. Fabien Borel, Olivier Constantin, Yves Currat, Jean-Luc Duvoisin, Jérôme Gaudin, Rihab Hammami, David Häusermann, Charles Edouard Marchand, Jean-Marie Marlétaz, Jean-Marc Pasche, Bernard Thilo, Sébastien Wolleb

Retard : Mmes Gabriela Bejan, Evelyne Campiche Ruegg, MM. Robin Carnello, Paul Emile Marchand

Concernant le système de vote, vous avez toutes et tous pris votre boîtier, je vous invite à l'activer en appuyant deux fois sur la touche médiane, symbolisée par une petite porte. Le nom des personnes qui ne l'ont pas encore activé s'affiche à l'écran.

Vous conservez votre boîtier tout au long de la séance, merci de le remettre lors de votre départ à nos scrutateurs à la sortie de la salle. Je profite pour remercier au passage le brillant travail de notre scrutatrice et de notre scrutateur.

Je demande à notre secrétaire, Francine Medana, de procéder à l'appel.

Le Président :

Nous sommes actuellement 76 présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum et je constate avec grande satisfaction que le quorum est atteint.

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 28 mars 2025, soit largement dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance selon l'art. 56 al. 2 de notre règlement.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer aux yeux de la loi et je déclare sans plus tarder la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment et invoque la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Je salue les éventuels représentants de la presse, est-ce qu'il y aurait un représentant de la presse présent ce soir ? Merci de vous manifester en levant la main. Je ne vois pas de main se lever.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, que je remercie chaleureusement de l'intérêt porté à la vie de notre Commune et il y a des fidèles, merci à vous d'être là ce soir et de consacrer votre soirée au suivi de notre séance.

Je salue M. le Syndic et les autres membres de la Municipalité, accompagnés des représentants de l'administration communale, que je remercie ici pour leur important engagement et qui soutiennent nos débats en coulisse.

Merci également à notre technicien, Mathieu Dromelet, qui ne trouve plus au loin dans la régie mais qui se trouve avec nous dans cette salle, un peu comme dans une émission de radio, nous

sommes bien en direct, pas sur les ondes, mais bel et bien dans cette salle, Radio-Pully n'existe pas encore. Je remercie également nos huissiers, M. Clemente et son assistant, M. da Silva, qui assurent le bon déroulement logistique de notre séance et grâce à qui nous sommes confortablement installés dans cette salle.

Le Président :

J'en viens au procès-verbal de la séance du 2 avril 2025 qui vous a été adressé par courriel le 28 mars et je remercie notre secrétaire, Francine Medana, pour son travail de transcription et de rédaction.

Est-ce qu'un membre du Conseil aurait des remarques, des questions, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?

Le Président :

Ce n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Je n'ai pas de communications à vous transmettre de la part du Bureau.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

J'ai eu l'honneur de représenter le Conseil à la manifestation suivante :

• Lundi 7 avril - 65^{ème} anniversaire de la mort du Général Guisan

Cette cérémonie de commémoration s'est tenue au Cimetière de Pully devant la tombe du Général. Le moment a été marqué par un discours à la fois engagé et spirituel de notre pasteur David Freymond et en présence bien entendu de la famille du Général, de notre Syndic, d'une partie de la Municipalité, d'officiers de l'armée suisse, du Préfet de notre district, M. Flotron, et d'une troupe de soldats venus rendre les honneurs avec les drapeaux. Etaient également présentes des personnes représentant l'Association de Verte Rive et la Fondation Général Guisan, ainsi que Mme la Syndique d'Avenches, commune d'origine du Général.

La suite de la manifestation a continué à Verte Rive, comme le veut la tradition, sous un ciel bleu et avec la vue magnifique sur le lac.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

1) Pétitions

« Pétition en faveur d'une réaffectation publique de l'étage supérieur du parking du Fau-Blanc dit parking Arnold-Reymond »

Comme annoncé lors de notre séance du 26 février, nous avons reçu une pétition déposée en date du 22 janvier intitulée « Pétition en faveur d'une réaffectation publique de l'étage supérieur du parking du Fau-Blanc dit parking Arnold-Reymond », remise par Mme Marina Rougemont et qui comportait 218 signatures.

La commission des pétitions s'est réunie le 27 mars pour traiter cet objet, vous avez reçu le rapport de la commission par mail. Cependant, nous avons été un peu vite en besogne en vous le transmettant, car ce point aurait dû être mis à l'ordre du jour pour être traité, cela sera fait pour notre séance du 4 juin prochain. Cela permettra aussi au Bureau, lors

de sa prochaine séance, de clarifier quelques éléments quant à la suite à donner à cet objet, conformément à l'art. 74 de notre règlement.

« Pétition pour la réaffectation du marché du vendredi matin sur la Place Obernai »

Nous sommes au printemps, visiblement la saison des pétitions, une autre pétition nous a été remise ce soir par M. Rocco Giannuzzi, juste avant le Conseil, à l'entrée de notre Grande Salle, intitulée « Pétition pour la réaffectation du marché du vendredi matin sur la Place Obernai » avec 25 signatures.

Cette pétition sera traitée par le Bureau lors de sa prochaine séance du 21 mai, le cas échéant la transmettra directement à la Municipalité pour analyse et rapport et vous serez également informés de la suite donnée à cette pétition.

Je remercie M. Giannuzzi d'être venu ce soir nous remettre en main propre la pétition.

2) Lettre de démission de Mme Licet Vargas

En date du 9 avril 2025, nous avons reçu la lettre de démission de Mme Vargas, UP.

Je vous en fais lecture :

« Monsieur le Président,

Madame, Messieurs membres de la Municipalité

et membres du Conseil communal,

Je remercie les citoyens qui m'ont permis de faire une merveilleuse expérience au sein de la Commune durant la législature 2021-2026.

Cette expérience a été formatrice et m'a confirmé que Pully est une commune où il fait bon vivre. Merci à tous pour votre accueil.

Je me vois dans l'obligation de renoncer à mon siège de conseillère communale pour des raisons de santé.

Je remercie mon parti, l'Union Pulliérane, de la confiance qu'ils m'ont témoignée et suis convaincue que mon successeur apportera ses compétences pour le bien de la Commune.

En réitérant mes remerciements, je vous prie de recevoir, Monsieur le président, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité et membres du Conseil communal, mes respectueuses salutations. Licet Vargas »

Ce soir nous saluons une collègue qui a contribué à la vie démocratique de notre Ville avec engagement et bienveillance.

Mme Licet Vargas a été élue en 2021 au début de la nouvelle législature, elle a siégé avec sérieux au sein de notre Conseil, ainsi que dans plusieurs commissions ad hoc, son regard et son implication ont été précieux.

Au nom du Bureau et en mon nom personnel, je tiens à lui adresser nos sincères remerciements pour son engagement au sein de notre conseil pour la commune de Pully et nous lui souhaitons une très belle continuation pour la suite de son parcours, qu'il soit riche en nouvelles expériences, en belles réussites et en santé.

Merci, chère Mme Vargas, pour votre contribution.

3) Courriel de Mme Lorena Marin Guex

Le 28 avril 2025 nous avons reçu un courriel de Mme Lorena Marin Guex.

Je vous en fais lecture :

« Après une période de réflexion, j'ai pris la décision de quitter l'Union Pulliérane afin de rejoindre les rangs du Parti socialiste.

L'Union Pulliérane est informée, ce jour, de cette décision. La séance du Conseil communal du 30 avril 2025 sera donc la dernière à laquelle je participerai au sein de ce groupe.

Je tiens à remercier chaleureusement le bureau du Conseil pour sa disponibilité et le temps consacré au traitement de mon dossier. Je reste naturellement à votre disposition pour

toute question et vous adresse, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire du Conseil, mes salutations les plus cordiales. »

Nous prenons acte de ce changement et nous organiserons les changements qui se doivent au sein des commissions, un poste de membre à la commission de gestion pour l'UP notamment, lors de notre prochaine séance.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur votre table la communication No 02-2025
Qualité de l'air au Collège de Chantemerle Nord

Le Président :

Je me tourne vers la Municipalité pour leur demander si elle souhaite s'exprimer à ce sujet ?

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Je voulais vous informer qu'en complément de cette communication, qui est un rapport succinct, les trois rapports exhaustifs sont disponibles sur la table à ma gauche, si vous en désirez plus ou si tous les conseillers le souhaitent, je vous envoie volontiers les liens pour les télécharger. Ce sont des rapports relativement techniques, mais avec la communication vous avez déjà l'essentiel et la synthèse de ces trois rapports.

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons enfin trouvé un locataire pour la boulangerie qui se trouve à l'av. des Alpes, anciennement Besuchet. Nous avons signé les contrats pour la reprise de ce tea-room, c'est une satisfaction, cela permettra aussi de faire revivre ce quartier. Je préciserai que cela n'a pas été chose facile, contrairement à ce que l'on pourrait croire.

Il y aura sur place un tea-room, l'exploitation d'une boulangerie avec un petit magasin qui se trouvera côté nord du bâtiment. Des travaux sont déjà en cours, une communication va venir sous peu et le but est d'ouvrir avant les vacances d'été, dans l'intérêt de la Commune, mais pour le locataire aussi, satisfait par cette date d'ouverture.

Tout sera mis en œuvre pour permettre l'ouverture de la boulangerie et du tea-room avant les vacances d'été. Je vous remercie.

Le Président :

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président :

Nous avons reçu deux interpellations pour cette séance.

Interpellation 05-2025 de M. Yassin Nour

« Pour un accès plus clair à la piscine et un site plus sécurisé »

Interpellation 06-2025 de M. Remo Kuonen
« Mobilité piétonne au centre de Pully »

Ces interpellations seront traitées tout à l'heure sous le point « Propositions individuelles ».

Nous aurons aussi les réponses de la Municipalité aux postulats 01 et 03-2025.

2. ORDRE DU JOUR

Je vous propose les modifications suivantes :

1. Assermentation de M. Jean-Claude Mouly en remplacement de Mme Licet Vargas, UP, démissionnaire
2. Election d'un membre suppléant pour la CARI en remplacement de Mme Licet Vargas, UP, démissionnaire

Le point 1 devient le point 3 et ainsi de suite.

Est-ce qu'un conseiller ou une conseillère s'oppose à ces modifications ou aurait une remarque ? Ce n'est pas le cas.

Notre ordre du jour est donc approuvé et nous passons au traitement des objets.

2.1 Assermentation d'un conseiller en remplacement de Mme Licet Vargas, UP, démissionnaire

Je prie Monsieur l'huissier de bien vouloir accompagner M. Jean-Claude Mouly devant la salle et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur, je vais à présent lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

Monsieur Jean-Claude Mouly ? « Je le promets ».

Monsieur le Conseiller Jean-Claude Mouly, le Conseil prend acte de votre serment. En son nom, je vous félicite et vous souhaite beaucoup de plaisir, d'épanouissement et de réussite dans l'accomplissement de votre mandat.
(Applaudissements)

Je vous souhaite également une chaleureuse bienvenue au sein de ce Conseil et vous prie de passer auprès de notre secrétaire, Francine Medana, pour recevoir votre brevet de Conseiller communal ainsi que le règlement du conseil et n'oubliez pas non plus votre boîtier de vote, après quoi vous pouvez prendre place parmi votre groupe politique.

2.2 Election d'un membre suppléant pour la CARI en remplacement de Mme Licet Vargas, UP, démissionnaire

Le Président :

J'invite M. Remo Kuonen, Chef de groupe de l'UP, à présenter une candidature.

M. Remo KUONEN :

Comme vous pouvez l'imaginer, M. Mouly étant maintenant assermenté, nous proposons sa candidature en remplacement de Mme Licet Vargas.

M. Mouly est un résident du Port de Pully, il est actif comme curateur, ainsi que comme juge assesseur. Merci de faire bon accueil à sa candidature.

Le Président :

Merci, M. Kuonen, y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Mouly est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.3 Préavis 08-2025 Garderies du Parc Guillemain - Réhabilitation du bâtiment de l'av. Guillemain 9-11, transformation et mise en conformité de la Garderie du Parc, av. Guillemain 7 - Crédit d'investissement demandé CHF 9'080'000.00 TTC

Le Président :

J'invite M. Adrien Saxer, Président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. Adrien SAXER :

Il faut une première à tout dans la vie dit-on, c'est donc pour moi une première ici devant vous ce soir. Dès lors, je ne souhaite ni prendre trop de temps, ni faire une relecture de mon rapport, sachant que vous l'avez certainement toutes et tous lu consciencieusement. Je préfère donc attirer l'attention de ce Conseil sur les points suivants : une chose est sûre, il faut rénover ces bâtiments, question entre autres de mise aux normes, sachant qu'il y a une garderie existante, l'agrandissement de cette dernière devient alors une évidence dans les nouveaux locaux rénovés.

D'autre part, ce préavis prévoit la création de 77 places supplémentaires d'accueil parascolaire. Cela représente certes un certain coût, mais comme il manquera encore 150 à 200 places dans les années à venir sur le territoire communal, il est d'une importance capitale d'augmenter la capacité d'accueil de la commune dans cette structure. C'est pourquoi ce projet est nécessaire pour notre Commune de Pully.

La commission ad hoc, à l'unanimité, recommande donc au Conseil d'accepter les conclusions du préavis. Je vous remercie pour votre écoute.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, comme le veut l'art. 80 de notre règlement, en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière proprement dite.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Roland DU BOIS demande la parole :

J'aimerais intervenir sur un point précis, j'ai fait des demandes d'analyses juridiques du préavis présenté et, il est évident, d'après l'Union Patronale des Ingénieurs et Architectes Vaudois, que ce préavis ne remplit pas entièrement les conditions juridiques, je ne dirais pas pour l'entrée en matière, mais pour prouver juridiquement que ce préavis est acceptable. Je reviendrai sur une proposition d'amendement un peu plus tard. Merci

Le Président :

Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer sur l'entrée en matière de ce préavis ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière du préavis, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.

Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre à présent la discussion sur le fond du préavis, tout en sachant qu'un amendement a été déposé concernant les conclusions, mais nous y reviendrons.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Selon les chiffres de l'Office de la population, le nombre d'enfants de 0 à 4 ans domiciliés à Pully est passé de 896 à 941 entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024. Le nombre de places en crèche est lui toujours de 177. La liste d'attente n'est donc pas prête à se résorber.

Il y a près de 25 ans, alors que les grands-parents et les proches n'étaient plus en mesure de garder notre enfant, mon mari et moi avons eu la chance de décrocher une place à la Garderie du Parc, appelée à l'époque Relais Maternel. Nous étions enchantés des conditions d'accueil et du cadre idéal offert par la Campagne Guillemain, nous avons ainsi pu poursuivre nos activités professionnelles l'esprit tranquille.

Aujourd'hui, c'est avec émotion que je pense aux membres de ce Conseil, qui dans les années 80 ont eu le courage d'investir dans la rénovation d'un vieux rural pour le transformer en garderie. Je leur en suis encore immensément reconnaissante.

Sachant qu'à notre tour, nous avons la possibilité de créer ce soir quelques 70 nouvelles places en crèche et que cela soulagera quelques 90 familles pullièrannes en leur permettant d'envisager l'avenir avec plus de sérénité, je vous invite à accepter sans réserve ce préavis. Qui sait ? Peut-être que dans 25 ans, il y aura aussi des enfants qui auront fréquenté les nouvelles garderies du Parc Guillemain qui siègeront au Conseil communal de Pully. Merci pour votre attention.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée quant au fond de ce préavis ? Ce n'est pas le cas. Elle est close.

Nous passons au vote sur les conclusions de ce préavis 08-2025.

Nous avons reçu un amendement de M. Roland du Bois sur ces conclusions, je vous donne la parole, M. du Bois, pour présenter votre amendement.

M. Roland DU BOIS :

J'interviens quant à une question juridique. Je ne désire pas bloquer la possibilité de développer ce projet. Le seul inconvénient à l'heure actuelle, c'est que les conditions juridiques proposées par l'UPIAV ne sont pas remplies.

On ne peut pas présenter un projet sur des estimations. Les conclusions sont claires, c'est que ce projet ne remplit pas les conditions juridiques. Maintenant, comme je ne désire pas bloquer la situation, le blocage est dû essentiellement aux conclusions, j'ai fait une proposition d'amendement qui permettrait de continuer toutes les vérifications de prise en considération de soumissions avec des quantitatifs et permettre ainsi de continuer le développement du projet et de ne pas l'interrompre.

On ne désire pas bloquer ce projet, tout le monde en est conscient, mais il faut que la première conclusion du préavis soit modifiée et la proposition que je fais, c'est que les coûts doivent être basés sur des soumissions réalisées par des articles quantifiés pour l'ensemble des CFC 2 des bâtiments, permettant ainsi d'établir des comparatifs avant adjudication.

Cet élément bien entendu est conditionné par un montant de travaux nettement inférieur, je pense qu'on devrait pouvoir arriver en acceptant ces conditions, on devrait pouvoir arriver au montant qui a été mentionné. Actuellement, ces montants sont surfaits et sont basés sur des estimations, ce qui n'est juridiquement pas acceptable.

Je tiens à souligner qu'en cas de refus, on a la possibilité de faire valoir l'aspect juridique et cela serait fort dommage parce que l'on va perdre cinq ans, alors que le projet pourrait continuer si on accepte ce changement. Merci de votre attention.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur la proposition d'amendement sur la conclusion 1 présenté par M. du Bois.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

J'essaie de comprendre le biais juridique qui est formulé par M. du Bois.

Néanmoins, je dois rappeler que tout mandat, que cela soit un crédit de construction ou n'importe quelle dépense faite par la Municipalité est évidemment soumis à un appel d'offres ou soumissions selon les seuils imposés par la loi sur les marchés publics. Cela concerne évidemment toutes les constructions, mais bien sûr aussi tous les biens et services que la Commune consomme, si je puis dire ça comme ça.

Concernant les préavis pour les crédits d'investissement, il y a deux manières de procéder et de présenter au Conseil des crédits d'investissement, il y a des crédits basés sur des soumissions rentrées, à 60, 70 voire 100%, si les phases, les phases SIA, en question sont incluses dans le crédit d'études, si on a les moyens dans le crédit d'études pour aller jusqu'aux appels d'offres. C'est ce que l'on pratique assez généralement, mais on peut également présenter des préavis de crédits d'investissement sur des estimations et auquel cas les phases SIA d'appels d'offres sont incluses dans le crédit d'investissement. C'est le cas de ce préavis, c'était le cas aussi du Collège des Alpes, qui a été voté également au niveau du crédit d'investissement sur une estimation, puis réalisé sur la base de soumissions rentrées évidemment, selon de nouveau la loi sur les marchés publics.

Cette manière de faire est tout à fait conforme à la législation, évidemment que la Municipalité ne va pas engager le moindre franc de ce crédit sans mettre en concurrence des entreprises. Je vous invite donc à refuser cet amendement qui n'amène rien dans la pratique actuelle de la Municipalité.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

J'aimerais répondre à M. Girardet.

J'ai passé dans vos services, ils m'ont certifié que toutes les estimations sont faites de façon globale sans mise à l'enquête, oui il y a la mise à l'enquête, mais il n'y a pas eu de soumissions, ils m'ont confirmé qu'il n'y avait pas de soumissions, pourquoi est-ce que l'on ne m'a pas présenté les soumissions ?

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Vous avez raison, il n'y a pas de soumissions, puisque nous n'avons pas fait cette étape, la phase d'appels d'offres n'a pas été faite, n'est pas comprise dans le crédit d'études. Donc, la suite de l'opération, une fois que le crédit d'investissement aura été voté, nous aurons les moyens de faire des appels d'offres pour avoir des offres rentrées pour les différents CFC.

Donc c'est évident que si vous allez à la Damataire demander les soumissions et les offres, vous ne les aurez pas, puisqu'elles n'existent pas à ce stade-là, le travail a été mené par les collaborateurs de la DUE de manière professionnelle pour avoir une estimation réelle, correcte et fiable des coûts d'investissement pour la rénovation de ces deux bâtiments.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

J'aimerais juste dire à M. Girardet que malheureusement l'aspect juridique va perdurer et que si l'amendement ne passe pas, nous ferons appel à la justice pour l'annulation du préavis.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

J'aimerais dire que cette menace de procédure juridique n'a aucun sens, on peut tout à fait et cela a déjà été le cas, mon collègue l'a rappelé, notamment un investissement important qui était celui du Collège des Alpes, on peut demander un crédit d'ouvrage à votre Conseil sur la base d'estimations de mandataires. Très souvent, on essaie d'abord d'avoir une partie des soumissions rentrées au moment de la demande de crédit, mais il n'y a aucune obligation légale de venir devant ce Conseil avec des soumissions rentrées. C'est évident, mon collègue l'a dit aussi, que c'est une étape qui se fait après coup, on adjuge pas des travaux comme cela, sur des bases de simples estimations, mais c'est une phase qui se fait après, ce n'est absolument pas interdit, ni juridiquement, ni dans aucune base légale de présenter à votre Conseil une demande de crédit sur la base d'estimations de mandataires qui sont des professionnels, donc on l'a déjà fait, on continue de le faire, c'est clairement expliqué dans le préavis et bon courage pour vous lancer dans une procédure juridique sur ce point.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Est-ce qu'il serait possible d'avoir l'amendement de M. du Bois ? On n'a pas compris ce qu'il voulait, donc est-ce qu'il serait possible qu'on nous le présente, peut-être que vous l'avez et nous le montrer et puis on vote, puis c'est liquidé comme ça.

Le Président :

Merci Mme Thalmann pour votre remarque.

Nous avons reçu l'amendement effectivement cet après-midi. Dans tous les cas, je vais en donner lecture avant de passer au vote, c'était prévu comme ça.

Est-ce que la parole est encore demandée au sujet de l'amendement ? Ce n'est pas le cas. Je vais vous donner lecture de l'amendement de M. du Bois.

Proposition d'amendement à la conclusion 1 de ce préavis

1. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 7'850'000.00 TTC destiné aux travaux de réhabilitation, transformation et mises aux normes des bâtiments Guillemin 7 et 9-11 et des espaces liés, à destination de l'accueil préscolaire et dont le montant est à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale.

Les coûts doivent être basés sur des soumissions réalisées avec des articles quantifiés sur l'ensemble des CFC 2 des bâtiments, permettant ainsi d'établir des comparatifs avant adjudications.

Vous l'avez compris, la dernière partie est un ajout et le montant est modifié puisqu'il est de CHF 9'080'000.00 TTC dans la conclusion du préavis Municipal et qu'il est ramené à CHF 7'850'000.00 TTC dans l'amendement

Est-ce que quelqu'un souhaite avoir une clarification ou une seconde lecture de l'amendement ?

M. Lucas GIRADET demande la parole :

Je comprends bien qu'il y a une incompréhension juridique sur la manière de procéder, c'est en fait, maintenant dans l'amendement qui nous est présenté, il y a un écart de deux millions entre le préavis et l'amendement, je ne vois pas comment on va pouvoir réaliser ces deux rénovations avec deux millions en moins ou comment M. du Bois explique, interprète cette différence dans son amendement, indépendamment de nouveau de la discussion juridique que nous avons eu précédemment sur la pertinence ou non d'ajouter le besoin de soumissions.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée concernant cet amendement. Ce n'est plus le cas. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur cet amendement qui concerne la première conclusion du préavis.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'amendement de M. du Bois est refusé par 55 non, 14 oui, 6 abstentions.

Les résultats s'affichent à l'écran.

Nous allons passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis 08-2025 proposées par la Municipalité :

1. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 9'800'000.00 TTC destiné aux travaux de réhabilitation, transformation et mises aux normes des bâtiments Guillemin 7 et 9-11 et des espaces extérieurs liés, à destination de l'accueil préscolaire et dont le montant est à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 30 ans pour les travaux mentionnés dans le présent préavis ;
4. de prélever la somme annuelle de CHF 327'000.00 sur le fonds pour grands travaux (9282.230.04) afin de compenser les amortissements annuels.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultats du vote : le préavis 08-2025 est accepté par 70 oui, 4 non, 4 abstentions.

Les résultats s'affichent à l'écran.

2.4 Préavis 09-2025 Mise à jour du règlement communal sur le transport des écoliers pulliérans

Le Président :

J'invite M. Thomas J'Espère, Président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter son rapport.

M. Thomas J'ESPERE :

J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui le rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis 09-2025 relatif à la mise à jour du règlement communal sur le transport des écoliers pulliérans. Cette révision s'inscrit dans le cadre de l'évolution du droit cantonal dans une nouvelle législation qui entrera en vigueur en janvier 2026.

Afin d'anticiper cette échéance et d'assurer une mise en œuvre fluide dès la rentrée scolaire 2025-2026, la Municipalité propose une adaptation du règlement actuel.

Petit rappel : le règlement communal date de 2013 et avait déjà été révisé une première fois en 2018. Il offre des conditions plus favorables que le droit cantonal, notamment en matière de distance minimale pour bénéficier du transport. La limite d'un kilomètre est maintenue, ce qui permet de concilier équité, autonomie des enfants et maîtrise des coûts. La révision proposée vise à intégrer les nouvelles normes légales, à clarifier certains points, notamment pour les enfants domiciliés aux Monts-de-Pully.

Lors de notre séance, la commission a examiné le projet point par point, aucune demande de modification n'a été formulée et il a été rappelé que les directives d'application relèveront de la Municipalité, ce qui permettra une plus grande souplesse à l'avenir. La mesure s'inscrit dans le cadre du budget 2025 et dès 2026, un soutien cantonal plus important sera attendu, ce qui pourrait alléger la charge pour notre Commune.

Enfin, cette mise à jour s'inscrit aussi dans une volonté plus large de promouvoir les transports publics, tout en encourageant l'autonomie des élèves.

C'est pourquoi la Commission à l'unanimité recommande l'adoption du préavis.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, comme le veut l'art. 80 de notre règlement, en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière proprement dite.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière du préavis, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.

Celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

Avant d'ouvrir le débat sur préavis, je vous informe sur la procédure que nous allons suivre pour le traitement de cet objet : conformément à l'art. 82 concernant le déroulement de la discussion, on nous soumet donc un règlement, nous allons passer en revue le

règlement article par article, nous passerons ensuite à la discussion sur le fond, puis nous passerons au vote sur les conclusions.

Y a-t-il une objection à procéder ainsi ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons passer le règlement article par article. S'il n'y a pas de question sur l'article, nous passerons à l'article suivant sans vote, s'il y a une intervention, une question, nous voterons sur l'article, bien entendu s'il y a des amendements, nous les discuterons et ils seront soumis au vote.

Et évidemment, chacune et chacun garde entière liberté de vote par rapport aux articles éventuellement amendés et aux conclusions tout au long de la procédure.

Règlement

I Principes généraux d'organisation

Article 1 Dispositions générales

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Article 2 Champ d'application

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Article 3 Périmètres d'accès aux transports scolaires

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Article 4 Conditions d'accès aux transports scolaires

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

II Comportement des élèves

Article 5 Comportement aux arrêts

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Article 6 Comportement dans les transports scolaires

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Article 7 Sanctions pénales

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Article 8 Exclusion temporaire des transports scolaires

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

III Divers

Article 9 Plaintes

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Article 10 Décisions et voies de recours

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Article 11 Entrée en vigueur

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Il n'y a pas eu de prise de parole sur le règlement.

Nous passons à la discussion générale, j'ouvre à présent la discussion sur le fond.

Mme Line ZOLLIKER demande la parole :

Le groupe du Parti Socialiste désire formuler un vœu concernant ce règlement pour le transport des écolières et des écoliers.

Avec le nouveau règlement, il est prévu que la résidence principale soit prise en compte pour déterminer le droit à recevoir un abonnement ou un bon de réduction. Dès lors, nous nous sommes demandés ce qui se passerait en cas de garde partagée.

En effet, quand la garde est partagée, l'enfant passe un temps équivalent chez chacun de ses parents, bien que le lieu de résidence principale soit fixé au domicile de l'un ou l'autre des parents.

Nous aimerions nous assurer que ce nouveau règlement prendra en compte l'organisation de nombre familles. C'est pourquoi, pour les cas de garde partagée, nous formulons le vœu que ce ne soit pas la résidence principale qui soit prise en compte pour le calcul de la distance, mais le domicile du parent le plus éloigné de l'école.

Nous remercions la Municipalité de prendre en compte notre vœu.

Merci pour votre attention.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

J'aimerais réagir à ce vœu pour demander un détail.

Dans le cas de deux parents qui vivent sur Pully, je conçois totalement et on peut même aller dans le réseau public lausannois. Mais est-ce que votre vœu concernerait aussi les parents qui résideraient en dehors de Lausanne, par exemple Vevey, souhaitez-vous donc par ce vœu que ce soit n'importe quel lieu de résidence ?

Je soutiens ce vœu, surtout dans le cadre de l'abonnement du Grand Lausanne, merci pour votre précision.

Mme Line ZOLLIKER demande la parole :

Notre vœu concerne la Commune de Pully, donc pour les parents qui résident sur la Commune de Pully.

Le Président :

La discussion continue sur le fond de ce préavis. La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Est-ce qu'une personne demande la parole concernant les conclusions du préavis 9-2025 ? Ce n'est pas le cas.

Je vous lis les conclusions du préavis avant de passer au vote :

1. d'adopter le règlement sur le transport des écoliers pulliérans de la Ville de Pully tel que modifié ;
2. de charger la Municipalité de soumettre ledit règlement au Conseil d'Etat (Chef du Département en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle) pour approbation.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 09-2025 est accepté à l'unanimité par 78 oui.

Les résultats s'affichent à l'écran, que du vert, c'est assez exceptionnel et cela pourrait mériter une photo.

2.5 Commission pour l'étude de la motion 01-2025 « Pully smartcity, l'expérience numérique ... Pour la captation, diffusion et rediffusion des séances du Conseil communal » de Mme Nathalie Lude et consorts

Le Président :

J'invite M. Olivier Burnet, Président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter son rapport.

M. Olivier BURNET :

Sans caméra, ni micro, la Commission a siégé durant 1h20.

Il s'agissait d'une première, à ma connaissance, puisque nous n'étions que sept membres du Conseil, sans représentants de la Municipalité, ni de l'administration communale, tandis que nous avons dû aussi déplorer l'absence de deux conseillers, qui n'ont pas pris la peine de se faire remplacer, ni même de s'excuser ou alors, bien après la séance, pour l'un d'entre eux.

Les débats ont été nourris et les avis très partagés sur le fond de la question.

Les partisans de la motion ont repris les arguments du texte, en invoquant notamment les principes de transparence et de responsabilité. Les conseillers favorables à la motion ont été aussi d'avis que l'adoption de celle-ci permettrait d'améliorer la gouvernance et la démocratie. Ils ont relevé des avantages quant à l'inclusivité et à l'accessibilité, tout en se félicitant du fait qu'une captation, diffusion ou rediffusion de nos débats favoriserait aussi la couverture médiatique. D'ailleurs, dans certaines villes, le système mis en place permettrait de retrouver plus facilement, par le mode accéléré, tel ou tel passage recherché. A cet égard, les « pro-motion », estiment que le procès-verbal de nos séances du Conseil nous parvient trop tardivement et qu'il ne présente pas les mêmes avantages qu'un film mis en ligne immédiatement.

Les opposants à la motion craignent que certains conseillers renoncent à s'exprimer face caméra, en relevant qu'actuellement seuls 20 à 25% des conseillers ne s'expriment en plénum, que ce taux pourrait encore baisser avec la mise en place d'une captation et diffusion des séances. Ils estiment que les interventions des conseillers perdraient de leur spontanéité et deviendraient des mises en scène, tout particulièrement en période d'élection où certains pourraient être tentés de profiter du micro.

Les « anti-motion » estiment qu'il s'agit d'un luxe dont on doit se dispenser. Les coûts inhérents à la mise en place d'un tel système s'élèveraient à plusieurs centaines de milliers de francs, puis à un coût annuel d'une cinquantaine de milliers de francs. Tous ces frais sont jugés disproportionnés pour l'éventuel et maigre avantage qu'il pourrait en être retiré. Finalement et c'est l'argument qui a fait pencher la balance vers le oui, la commission s'est déclarée insuffisamment informée dans sa majorité, elle a donc estimé qu'il était nécessaire avant de prendre une décision définitive sur ce sujet, que l'Exécutif examine le principe d'une diffusion, les diverses solutions possibles, les coûts et le support numérique à choisir, le cas échéant.

C'est donc par quatre voix contre trois, que votre commission a préavisé favorablement pour la prise en considération de cette motion.

Le Président :

On s'est déjà prononcé sur la recevabilité de cette motion, lorsqu'elle fut présentée en séance le 25 février 2025 et ce Conseil a déjà statué sur sa recevabilité. Nous sommes donc exemptés de refaire cette opération ce soir.

Nous pouvons passer directement à la discussion sur le fond. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Ce n'est pas le cas.
J'ouvre donc la discussion sur le fond. La parole n'est pas demandée. Elle est close.

Nous devons maintenant décider de la suite que nous voulons donner à cette motion. Je demande tout d'abord à la motionnaire Mme Lude, si elle désire transmettre la motion à la Municipalité, auquel cas il faut la majorité des membres présents, ou si elle désire retirer sa motion.

Mme Nathalie LUDE :

Je souhaite que la motion soit renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Président :

Nous prenons note de votre souhait.

Nous allons donc passer au vote sur la transmission de la motion à la Municipalité, au moyen du vote électronique.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le renvoi de la motion à la Municipalité est refusé par 54 non, 22 oui, 1 abstention.

Les résultats s'affichent à l'écran.

2.6 Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles

2.6.1 Postulat 01-2024 « Pour des surfaces piétonnes bien adaptées à la mobilité au centre de Pully » de Mme la Conseillère Verena Kuonen et consorts

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Les postulants ne sont aucunement satisfaits de la réponse au postulat. Merci.

Le Président :

Y a-t-il d'autres prises de parole concernant la réponse à ce postulat ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

2.6.2 Postulat 03-2024 « Toutes et tous pour des installations photovoltaïques participatives » de Mme la Conseillère Valentine Cardis et consorts

Le Président :

Est-ce que la parole est demandée concernant la réponse à ce postulat ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

2.7. Propositions individuelles

2.7.1 Interpellation 05-2025 « Pour un accès plus clair à la piscine et un site plus sécurisé » de M. Yassin Nour

Le Président :

Je pose la question à l'Assemblée, est-ce que 5 personnes soutiennent le développement de cette interpellation ? conformément à l'art. 70 de notre règlement, al. 1. C'est manifestement le cas. Je donne la parole à M. Yassin Nour.

M. Yassin NOUR :

Je ne vais pas relire mon interpellation, mais simplement revenir sur deux points qui me semblent particulièrement importants.

Le premier est donc l'accès à la piscine. Depuis que les travaux ont commencé, il est difficile d'accéder à la piscine, avec le nouveau chemin qui a été réalisé, il y a un petit côté escape game qui n'est pas forcément désagréable, mais pas forcément évident non plus.

Le deuxième point concerne un peu je dirais un contexte que nous avons vécu dans les bâtiments scolaires ces derniers mois, si nous prenons le fait qu'il y a eu des effractions au Collège Arnold Reymond, au Gymnase de Chamblandes ou bien sur le site Arnold Reymond avec la billetterie de l'Octogone, nos bâtiments ont été la cible de quelques malfrats ces derniers temps. Et, il s'avère, que durant les deux semaines des vacances de Pâques, le site de l'Annexe Ouest était libre d'accès 10 heures par jour, tous les jours, un peu au tout-venant pour pouvoir justement accéder à la piscine couverte publique de Pully. Et c'est vrai, au vu du contexte, c'est laisser la possibilité à n'importe qui d'accéder à tous les vestiaires du bâtiment scolaire et puis facilement et rapidement, de pouvoir forcer une porte de salle de classe et puis venir se servir. J'ai trouvé cela interpellant et c'est la raison pour laquelle j'ai rédigé cette interpellation. Je vous remercie.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

La Municipalité va répondre directement à cette interpellation.

Monsieur le Conseiller communal Yassin Nour a soumis à la Municipalité une interpellation intitulée « Pour un accès plus clair à la piscine et un site plus sécurisé », à laquelle la Municipalité répond comme suit :

1. Préambule

Le chantier du Collège Principal a débuté le lundi 14 avril 2025, premier jour des vacances scolaires. Les deux semaines de vacances ont été mises à profit pour préparer le périmètre du chantier, plutôt que le chantier proprement dit, notamment par la fermeture du préau, l'aménagement de l'avenue des Collèges et l'organisation de l'accès à la piscine. Durant ce laps de temps, le couvert en béton du préau a été démoli et un cheminement sécurisé contournant l'Annexe Ouest, via un escalier provisoire en échafaudage, a été mis en place. Depuis ce lundi 28 avril, il y a deux jours, et pour toute la durée du chantier, ce cheminement est l'accès à la piscine, l'accès par l'intérieur de l'Annexe Ouest évoqué par M. Nour, n'ayant été en fonction que pendant les deux semaines de travaux préparatoires.

2. Réponses aux questions

I. Est-il envisageable d'indiquer clairement l'accès à la piscine avant d'arriver sur son site ?

La signalétique mise en place au sud du site au cours des deux dernières semaines indique clairement qu'il faut contourner les bâtiments pour accéder à la piscine via l'avenue des Collèges.

A cet effet, une communication a été mise en place et diffusée dès le 2 avril sur le site internet de la Ville ainsi que sur celui des piscines, accompagnée d'un plan d'accès pour les piétons. Même si, il est clair, qu'il faut trouver le cheminement, j'en conviens.

II. Quelles mesures de sécurité ont été envisagées le temps des travaux pour éviter que des effractions aient lieu sur le site du collège de l'Annexe Ouest ?

Compte tenu du nouveau cheminement créé pour contourner le bâtiment et le fait que l'accès ne se fasse désormais plus par l'intérieur du bâtiment, la Municipalité considère qu'il n'y a pas de risque d'effraction ciblant l'Annexe Ouest lié à l'accès à la piscine.

Enfin, cette interpellation est l'occasion de rappeler qu'une exposition permanente a récemment été installée à l'entrée de l'Annexe Ouest. Elle présente le projet, les différentes étapes du chantier et les informations pratiques qui y sont liées, dont les accès. Un vernissage, auquel vous êtes évidemment chaleureusement conviés, aura lieu demain, 1er mai 2025, à 17h00.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Yassin Nour.

Le Président :

Est-ce que M. Nour est satisfait de la réponse de la Municipalité ? Cela semble être le cas, je le vois à son grand sourire.

2.7.2 Interpellation 06-2025 « Mobilité piétonne au centre de Pully » de M. Remo Kuonen

Le Président :

Je dois d'abord vous poser la question rituelle, est-ce que 5 personnes soutiennent le développement de cette interpellation ? C'est bien le cas.

Je passe la parole à M. Kuonen.

M. Remo KUONEN :

Dans votre réponse au postulat 01-2024, vous indiquez entre autres raisons pour ne pas envisager de répondre au souhait des signataires du postulat, le fait qu'une intervention a été présentée juste après l'achèvement des travaux au centre de Pully. Certes, c'est bien le cas en effet. Mais comment les défauts d'un ouvrage peuvent-ils être relevés de manière objective avant l'achèvement de celui-ci. Et cela, d'autant plus qu'une attention particulière sur la pose d'une couverture de la chaussée appropriée à la mobilité piétonne avait été demandée et que la Municipalité avait assuré y répondre avec diligence.

La question est donc la suivante : connaissant la situation et les attentes, pourquoi les recommandations du centre suisse d'architecture sans obstacles n'ont-elles pas été prises en considération ? Merci d'avance pour votre réponse.

Le Président :

Je demande à la Municipalité si elle souhaite répondre à cette interpellation ce soir ou à la prochaine séance ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

La Municipalité répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance.

2.7.3 Réponse de la Municipalité à l'Interpellation 06-2025

« Stationnement au bord du lac - Interrogations sur les nouvelles mesure »

de Mme Tânia Gazzola et consorts

M. Marc ZOLLIKER, Municipal :

Lors de la séance du 2 avril 2025, la Conseillère communale Tânia Gazzola ainsi que les Conseillers communaux Jean-Luc Duvoisin et Philippe Slama ont interpellé la Municipalité au sujet des nouvelles mesures de gestion du stationnement dans le secteur du bord du lac. La Municipalité répond de la façon suivante :

Elle tient tout d'abord à souligner la transparence dont elle a fait preuve concernant ces changements. En effet, le Conseil Communal a été tenu informé de ce dossier par le biais des rapports de gestion 2022 et 2023. Une séance d'information consacrée aux projets du bord du lac, lors de laquelle le sujet du stationnement a été abordé, a été spécifiquement organisée à l'attention des conseillers communaux le 28 août 2023 et sur le même format, une séance publique, ouverte à l'ensemble de la population, a eu lieu le 26 juin 2024 et, là aussi, cela a été l'occasion d'évoquer concrètement les changements prévus en matière de stationnement.

A cela s'ajoutent des informations plus détaillées encore transmises dans la réponse de la Municipalité au postulat 02-2024 de M. Guillaume Roy, relatif au potentiel financier des pratiques de tarification du stationnement. Ce point a été traité lors de la séance du Conseil communal du 4 décembre dernier, soit en même temps que l'adoption du budget, qui incluait les éléments financiers du projet.

Enfin, le sujet a été communiqué à la population par le biais du journal communal en février 2025 et les principaux acteurs ont été informés par des courriers spécifiques. Ce n'est qu'après l'ensemble de ces démarches que la Municipalité a publié un communiqué de presse à ce sujet.

La Municipalité répond comme suit aux questions formulées dans l'interpellation.

1. Pourquoi réduire la durée maximale de stationnement à 4 heures, même durant le week-end, dans l'ensemble des parkings du secteur (à l'exception du parking de la STEP) ?

Le nombre de places de parc disponibles dans ce secteur va fortement diminuer durant les prochaines années, ceci en raison des futurs travaux de la STEP et de Pully Plage, ainsi que des exigences cantonales. La Municipalité doit composer avec cette réalité et mettre en place des mesures à même de maintenir l'attractivité et l'accessibilité du site pour le plus grand nombre. Réglementer la durée de parcage permet d'agir sur le taux de rotation, donc le tournus des véhicules sur les places de parc et la disponibilité du stationnement. Le but est qu'une même place de parc soit utilisée successivement par plusieurs véhicules au lieu d'être occupée par le même véhicule toute la journée.

Evidemment, il y a eu des enquêtes préalables, des comptages préalables et ces études montrent que le week-end, entre 75% et 85% des véhicules stationnent moins de 4 heures. C'est pourquoi 75% des places pour les voitures seront limitées à 4 heures, tandis que le parking de la STEP, représentant 25% des places pour voitures dans le secteur, continuera d'offrir une solution de stationnement de plus longue durée pour les besoins de la minorité de visiteurs qui parquent plus longtemps.

2. Pourquoi rendre le stationnement payant tous les jours de la semaine, y compris le dimanche, de 8h à 20h ?

Comme je viens de l'évoquer, rendre le stationnement payant a pour objectif, d'une part, de soutenir la limitation de durée de stationnement donc de favoriser le tournus et, d'autre part, et bien sûr de faire supporter une plus grande part des coûts du stationnement par les utilisateurs. Le choix des horaires et des jours de la semaine repose sur des analyses de fréquentation ainsi que sur les comparaisons avec les pratiques des autres communes de la région. En effet, c'est le week-end que la pression sur le stationnement au bord du lac est la plus forte et que les zones de loisirs sont généralement réglementées tous les jours de la semaine.

3. Pourquoi ne pas proposer une solution de stationnement longue durée à tarif abordable, comme c'est le cas dans d'autres communes voisines (par exemple de Lausanne/Bellerive à CHF 8.00 par jour) ?

Comme vous l'avez compris, favoriser les longues durées sur ce site est contraire à la stratégie municipale. Le parking de la place des Fêtes de Bellerive dispose à lui seul d'une capacité 11 fois supérieure à celle du parking de la STEP, 760 places, contre 68 à la STEP et fait partie de la catégorie des parkings longue durée et parkings relais. Ce n'est absolument pas la vocation du site de la STEP. Même sur ce site-là, nous aimerions au maximum éviter le stationnement des pendulaires, notamment durant la semaine.

4. Pourquoi ne pas introduire un dispositif spécifique pour les habitantes et habitants de Pully, par exemple la possibilité d'acquérir un abonnement leur permettant de stationner plus longtemps à un tarif préférentiel ?

Comme indiqué dans les réponses précédentes, favoriser les longues durées sur ce site ne fait pas partie de la stratégie de la Municipalité, qui vise à favoriser l'accessibilité pour le plus grand nombre.

5. Combien de places sont attribuées à chaque catégorie dans ce nouveau dispositif ?

Le nouveau dispositif renforce la situation qui prévalait jusqu'à présent en permettant de limiter les utilisations non souhaitées ou l'attribution à certaines catégories de personnes. Ainsi, l'ensemble des places de stationnement sont destinées aux utilisatrices et utilisateurs du site, sans distinction. Il n'y a aucun traitement privilégié ou régime d'exception. Le site proposera 90 places pour motos, en augmentation, 200 places pour vélos également en augmentation et effectivement 340 places pour les voitures, celles-ci en baisse. Parmi celles-ci, deux places sont réservées aux véhicules électriques, 6 sont destinées aux personnes en situation de handicap, 4 autres aux livreurs.

6. Quel est le coût total de ces transformations temporaires ?

Tout d'abord, ces transformations ne sont pas de nature temporaire. La Municipalité rappelle en outre qu'elles ne visent pas seulement à rendre possible la tarification du stationnement par la pose d'horodateurs, mais également à apporter plusieurs améliorations dans le secteur, comme un redimensionnement des places automobiles pour un plus grand confort, une sécurisation des cheminements piétons autour des parkings,

un net renforcement de l'offre en stationnement pour les vélos, ou encore une meilleure végétalisation des grandes étendues bitumineuses que constituent ces parkings.

Ces mesures ont été réalisées sur les exercices 2024 et 2025 et elles coûteront au final les sommes suivantes :

- CHF 68'000.00 pour les améliorations apportées au parking Milliquet ;
- CHF 112'000.00 pour la réfection et les améliorations apportées au parking de Pully-Plage ;
- CHF 45'000.00 pour l'acquisition et la pose des horodateurs ;
- CHF 41'000.00 pour l'achat des nouveaux supports à vélos ;
- CHF 19'000.00 pour le réaménagement du sud du parking de la piscine en un espace mieux végétalisé et mieux adapté aux besoins des usagers, il s'agit là uniquement des frais pour des plantations, les autres frais étant compris dans les sommes évoquées plus haut.

7. Cette dépense a-t-elle été inscrite au budget ? Cas échéant, dans quelle ligne budgétaire et pour quel montant ?

Ces dépenses, dûment prévues aux budgets 2024 et 2025 et ont été financées au moyen des comptes budgétaires suivants :

- L'EMR routes 2024, compte 9141.430.00, pour la réfection du parking Milliquet et l'achat des supports à vélos.
- Le compte 420.3143, entretien signalisation routière et éclairage public, du budget 2025 et l'EMR routes 2025 pour la réfection et les aménagements du parking de Pully-Plage.
 - Le compte 611.3116, achat équipement et matériel spécialisé, pour les nouveaux horodateurs.
- Le compte 420.3145 pour l'équipement, le mobilier et les plantations du sud du parking de la piscine.

Il est à noter aussi que les recettes liées à ce projet ont également été portées au budget, sous le compte 611.4272, redevances d'utilisation du domaine public.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu aux questions posées dans cette interpellation. Je vous remercie de votre attention.

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses, même si nous considérons qu'il n'était pas urgent de prendre de telles mesures pour le stationnement au bord du lac et que l'on aurait pu attendre les travaux de la piscine et de ses abords.

C'est pourquoi, je vous propose d'adopter une résolution dont le contenu est le suivant :

« Le Conseil communal invite la Municipalité à réfléchir aux propositions suivantes :

- 1) Rendre le stationnement gratuit le soir et les week-ends ;
- 2) Proposer une solution de stationnement longue durée à tarif abordable, comme c'est le cas dans d'autres communes voisines, en le fixant à maxima à CHF 10.00 par jour, par exemple ;
- 3) Introduire un abonnement réservé aux habitantes et habitants de Pully leur permettant de stationner plus longtemps à un tarif préférentiel »

J'y bien pris note que ce n'était pas la volonté stratégique de la Municipalité, mais c'est la résolution que nous vous proposons ce soir. Merci de votre attention.

Le Président :

Avant de mettre en discussion votre proposition de résolution, pourrais-je vous demander de me remettre la proposition version papier signée ? Merci beaucoup.

J'ouvre la discussion sur la résolution qui nous est proposée par Mme la Conseillère Tânia Gazzola. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole concernant cette proposition de résolution ? La parole n'est pas demandée.

Nous venons de recevoir la résolution écrite signée, elle va donc pouvoir être votée. Nous allons pouvoir lancer le vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : La résolution est acceptée par 45 oui, 29 non, 4 abstentions

Les résultats s'affichent à l'écran.

2.8 Divers

Le Président :

Est-ce que l'un ou l'une d'entre vous souhaite prendre la parole ?

2.8.1 Nouveau collègue de Chantemerle Nord – Remerciements à la Municipalité

Mme Lena Yersin

En tant que Présidente de l'Association de Pully-Nord, j'ai appris avec plaisir que le nouveau collègue de Chantemerle Nord ne présente aucun défaut de ventilation selon les différentes études indépendantes commanditées par la Municipalité. Toutes mes félicitations.

Par ailleurs, j'ai constaté avec satisfaction que la zone de rencontre était maintenant achevée entre le collège nord et le collège sud de Chantemerle. Je tiens à remercier la Municipalité et, en particulier, M. le Municipal Lucas Girardet, pour cette contribution importante au développement du quartier de Pully-Nord, en conformité avec les nombreuses exigences légales et de sécurité. Mes sincères remerciements.

2.8.2 Réouverture de la boulangerie des Alpes

M. Philippe Slama

En début de séance, Mme la Municipale Lydia Masméjan, nous a annoncé la bonne nouvelle de la réouverture de la boulangerie des Alpes.

Je voulais souligner l'effort et remercier la Municipalité pour cet état de fait et souligner que parfois, on constate que la Municipalité a certains biens et peut recréer des commerces, peut favoriser en fait de la vie et des endroits de rencontre, il est important d'avoir cette énergie et remercier une fois encore la Municipalité pour cet effort.

On sait qu'aujourd'hui il n'y a plus beaucoup de petits commerces dans les quartiers un peu décentralisés, ce n'est pas simplement une question de locaux disponibles, mais c'est aussi qu'il n'est pas forcément facile de faire vivre un commerce, de trouver des personnes prêtes à s'investir et à relever le défi, on voit plutôt des kiosques et des petites épiceries qui ferment, je voulais donc souligner l'effort, mais aussi le fait que de temps

en temps avoir des biens communaux, permet cette activité et de maintenir cette vie économique. Merci encore.

2.8.3 Fête organisée par l'EVAM - vendredi 23 mai 2025

M. Carlos Guillen

C'est pour faire une annonce. L'EVAM me demande de vous informer qu'elle organisera dans le cadre de la fête des voisins, le vendredi 23 mai prochain, un événement festif au Foyer du Centre Général Guisan à Pully et vous invite à y participer, c'est ouvert à tout le monde.

2.8.4 Demandes des liens pour consultation des rapports qualité de l'air de Chantemerle Nord

Mme Karine Hirsch-Lorenz

Je remercie M. le Municipal Lucas Girardet de nous avoir transmis le rapport sur la qualité de l'air, d'avoir également suggéré que les conseillers intéressés puissent consulter l'expertise complète. Je voudrais demander à M. Girardet de bien vouloir nous transmettre un lien électronique, car après avoir lu l'expertise étant toujours soumise au secret de fonction, je pense que l'article paru dans le journal n'est pas aussi correct que ce que l'expertise montre.

En effet, en page 2 du rapport, on compare quand même des salles de classe dans lesquels des enfants sont obligés par la loi de passer des heures à des voyages en avion. La qualité de l'air selon le rapport en page 3 est tout de même qualifiée de mauvaise, donc je pense qu'il serait important que les membres du Conseil communal puissent avoir accès à ces rapports. Merci

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Je ne veux pas éterniser la séance, il y a effectivement tout dans les rapports, mais je ne peux pas laisser dire que des élèves sont laissés dans des classes avec 5'000 particules par million qui est effectivement le chiffre que l'on trouve dans les avions, le maximum observé à Chantemerle est de 2'400 ponctuellement, ce chiffre descend immédiatement dès que les fenêtres sont ouvertes. Il n'y a pas d'enfants, d'élèves ou de collaborateurs, ni quiconque dans cette ville qui est soumis à 5'000 particules par million de CO2.

Les liens pour les rapports, il y en a trois, vous seront transmis demain et vous pourrez lire tout cela et constater qu'il y a des substances liées au bois dans ce bâtiment, qui est construit exclusivement en bois, c'est assez normal.

2.8.5 40 ans du MiNi-Train de Pully - 7, 8, 9 juin

Mme Sophie Cuendet du Roy

Je voulais simplement ici rappeler que le MiNi-Train de Pully fêtera ses 40 ans d'existence le week-end de Pentecôte, les 7, 8, 9 juin, mon fils qui est un des conducteurs est surexcité et le Président de l'Association du Mini Train de Pully serait ravi de pouvoir accueillir l'un ou l'autre des municipaux, qui assureraient une certaine présence, je crois qu'ils vous invitent régulièrement à leurs assemblées générales, vous leur manquez ! Voilà.

Et à tous ceux d'entre vous qui pourraient être là, je suis certaine que cela sera un moment de grande joie.

Le Président :

En tant qu'ancien mécanicien du petit train de Pully, j'y serai, nous avons toutes et tous été invités, merci pour cette annonce et on compte sur vous pour être nombreuses et nombreux à venir participer à cette grande fête, qui s'annonce mémorable.

La parole n'étant plus demandée pour ce point des divers, je vais clore cette séance. Je remercie toutes les personnes qui ont permis l'organisation de cette séance et je vous souhaite un très bon retour dans vos foyers et une brelle suite de soirée.

Nous nous retrouvons le mercredi 4 juin prochain.
Il est 21h35.

Le Président :

La secrétaire :

Frédéric Bründler

Francine Medana